



République Française  
Centre Communal d'Action Sociale  
de Saint-André-des-Eaux  
Loire-Atlantique

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Date du Conseil d'Administration**

**06 février 2023**  
**Date de convocation**  
**30 janvier 2023**

**Nombre de Membres**

**En exercice : 13**  
**Présents : 10**  
**Votants : 12**

L'an deux mille vingt-trois, le six février, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en Salle des Mariages, sous la Présidence de Monsieur **Mathieu COËNT** – Président et après convocation régulièrement faite par mail.

**Présents** : Madame RAINGUÉ-GICQUEL Anne, Madame KERLEAU Gaëlle, Madame PAYEN Françoise, M. BLOCH Sébastien, Madame DURAND Anaïs, Madame MATHIEU-ODIAU Christelle, Madame LE NOËLLEC Tania, M. PALLIER Nicolas, M. PINEAU Jean-Noël

**Excusés** : Madame FERRAN Gwladys, M. LAMOTTE Henri, Madame PELÉ Pascale

Mme FERRAN Gwladys ayant donné pouvoir à Mme LE NOËLLEC Tania pour voter en son nom.  
Mme PELÉ Pascale ayant donné pouvoir à M. PALLIER Nicolas pour voter en son nom.

Formant la majorité des membres en exercice.

Madame Jessiça TOUGERON, Responsable du CCAS, est désignée secrétaire de séance.

**2023-02-01**

**INSTALLATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Monsieur le Président, Mathieu COËNT expose :

L'article R.123-7 du code de l'action sociale et des familles précise que le Conseil d'Administration du CCAS comprend le Maire, qui en est Président de droit, ainsi qu'en nombre égal des membres élus au sein du Conseil Municipal et des membres nommés.

Par délibération du Conseil Municipal du 12 décembre 2022, il est prévu la nomination de 6 membres issus du Conseil Municipal et de 6 membres représentants d'associations, soit 12 membres.

Le Conseil Municipal, installé le 3 décembre 2022, a procédé lors de sa séance du 12 décembre 2022 à la nomination des conseillers et conseillères suivantes pour représenter la ville au CCAS :

- ✓ Anne RAINGUÉ-GICQUEL
- ✓ Gaëlle KERLEAU
- ✓ Françoise PAYEN
- ✓ Sébastien BLOCH
- ✓ Anaïs DURAND
- ✓ Christelle MATHIEU-ODIAU

**Vu** l'article L 123-6 du code de l'action sociale et des familles précisant qu'il appartient au Président du CCAS de procéder à la désignation des membres nommés parmi les personnes représentants des associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions, un représentant des associations familiales désigné sur proposition de l'Union Départementale des Associations Familiales, un représentant des associations de retraités et de personnes âgées du département et un représentant des associations de personnes handicapées du département.

**Vu** l'affichage en mairie effectué le 16 décembre 2022,  
Considérant que le Maire a informé le 15 décembre 2022 de la nécessité de renouveler ses membres les associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion, l'Union départementale des associations familiales, les associations de retraités et de personnes âgées et les associations de personnes handicapées ;

**Vu** les propositions faites par les associations suivantes :

- UDAF, l'union départementale des associations familiales
- ALFA REPIT, le relais des aidants
- Association Solidarité Andréanaise (ASA)
- Agir et vivre l'autisme
- France Victimes 44
- Secours Populaire
- L'Outil en main

**CONSIDERANT** la carence de l'association de retraités « les Amis de la Brière », de l'association d'aide à domicile pour personnes âgées « ADAR » et de l'association des Paralysés de France, en soutien des personnes handicapées, qui ne sont pas en mesure à ce jour de nommer un représentant (formalité impossible) ;

Les 6 membres nommés par arrêté, en date du 23 janvier 2023 sont :

- ✓ Mme Tania LE NOELLEC (Agir et vivre l'autisme)
- ✓ Mme Gwladys FERRAN (ASA)
- ✓ Mme Pascale PELÉ (ALFA REPIT)
- ✓ M. Jean-Noël PINEAU (Secours Populaire)
- ✓ M. Henri LAMOTTE (France Victimes 44)
- ✓ M. Nicolas PALLIER (UDAF)

**Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, entendu son rapporteur en son exposé, et après en avoir délibéré, décide de prendre acte de l'installation du Conseil d'Administration du CCAS de Saint-André-des-Eaux.**

Fait et délibéré à Saint-André-des-Eaux, le 6 février 2023

**Pour extrait conforme**

**Mathieu COËNT**

**Président du CCAS**

Certifié EXÉCUTOIRE compte tenu de :

- La publication le : **9 FEV. 2023**
- La transmission en Sous-Préfecture le : **9 FEV. 2023**

Fait à Saint-André des Eaux, le :

La Direction Générale des Services, par délégation





**République Française**  
**Centre Communal d'Action Sociale**  
**de Saint-André-des-Eaux**  
**Loire-Atlantique**

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Date du Conseil d'Administration**

**06 février 2023**  
**Date de convocation**  
**30 janvier 2023**

**Nombre de Membres**

**En exercice : 13**  
**Présents : 10**  
**Votants : 12**

L'an deux mille vingt-trois, le six février, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en Salle des Mariages, sous la Présidence de Monsieur **Mathieu COËNT** – Président et après convocation régulièrement faite par mail.

**Présents** : Madame RAINGUÉ-GICQUEL Anne, Madame KERLEAU Gaëlle, Madame PAYEN Françoise, M. BLOCH Sébastien, Madame DURAND Anaïs, Madame MATHIEU-ODIAU Christelle, Madame LE NOËLLEC Tania, M. PALLIER Nicolas, M. PINEAU Jean-Noël

**Excusés** : Madame FERRAN Gwladys, M. LAMOTTE Henri, Madame PELÉ Pascale

Mme FERRAN Gwladys ayant donné pouvoir à Mme LE NOËLLEC Tania pour voter en son nom.  
Mme PELÉ Pascale ayant donné pouvoir à M. PALLIER Nicolas pour voter en son nom.

Formant la majorité des membres en exercice.

Madame Jessica TOUGERON, Responsable du CCAS, est désignée secrétaire de séance.

**2023-02-02**

**ÉLECTION DU VICE-PRÉSIDENT**

Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment des articles R 123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles, stipulant que « dès qu'il est constitué, le Conseil d'administration élit en son sein un Vice-Président ;

M. Mathieu COËNT, président du CCAS a invité les membres présents du Conseil d'Administration à faire acte de candidature ;

Considérant que Mme Anne RAINGUÉ-GICQUEL s'est portée candidate à la fonction de Vice-Présidente du CCAS ;

Conformément à l'article R.123-18 du Code de l'Action Sociale et des Familles, il est procédé à la désignation du Vice-Président.

Il est proposé de recourir au vote à main levée ;

**Mme Anne RAINGUÉ-GICQUEL**

Pour : 12 voix  
Contre : 0 voix  
Blancs : 0 voix

**Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, entendu son rapporteur en son exposé, et après en avoir délibéré, décide :**

- **D'élire** Mme Anne RAINGUÉ-GICQUEL en tant que Vice-Présidente du Conseil d'Administration du CCAS.

Fait et délibéré à Saint-André-des-Eaux, le 6 février 2023

**Pour extrait conforme**

**Mathieu COËNT,**

**Président du CCAS**

Certifié EXÉCUTOIRE compte tenu de :

- La publication le : **- 9 FEV. 2023**
- La transmission en Sous-Préfecture le : **- 9 FEV. 2023**

Fait à Saint-André des Eaux, le :

La Direction Générale des Services, par délégation





République Française

Centre Communal d'Action Sociale  
de Saint-André-des-Eaux  
Loire-Atlantique

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Date du Conseil d'Administration**

06 février 2023  
Date de convocation  
30 janvier 2023

**Nombre de Membres**

En exercice : 13  
Présents : 10  
Votants : 12

L'an deux mille vingt-trois, le six février, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en Salle des Mariages, sous la Présidence de Monsieur **Mathieu COËNT** – Président et après convocation régulièrement faite par mail.

**Présents** : Madame RAINGUÉ-GICQUEL Anne, Madame KERLEAU Gaëlle, Madame PAYEN Françoise, M. BLOCH Sébastien, Madame DURAND Anaïs, Madame MATHIEU-ODIAU Christelle, Madame LE NOËLLEC Tania, M. PALLIER Nicolas, M. PINEAU Jean-Noël

**Excusés** : Madame FERRAN Gwladys, M. LAMOTTE Henri, Madame PELÉ Pascale

Mme FERRAN Gwladys ayant donné pouvoir à Mme LE NOËLLEC Tania pour voter en son nom.  
Mme PELÉ Pascale ayant donné pouvoir à M. PALLIER Nicolas pour voter en son nom.

Formant la majorité des membres en exercice.

Madame Jessica TOUGERON, Responsable du CCAS, est désignée secrétaire de séance.

**2023-02-03**

**CRÉATION D'UNE COMMISSION PERMANENTE**

Monsieur le Président, Mathieu COËNT expose :

L'article R.123-19 du code de l'action sociale et des familles donne la possibilité de désigner une commission permanente au sein du conseil d'administration, afin d'accélérer le traitement de certains dossiers et de garantir l'anonymat et la confidentialité des demandes d'aides.

Il est donc proposé de créer une commission permanente chargée de l'instruction des demandes de domiciliations formulées auprès du CCAS, des demandes des aides financières et des demandes d'aides alimentaires d'urgence dépassant le barème indiqué dans le règlement des aides sociales facultatives, qui se réunira une fois par mois.

Conformément à l'article R.123-19 du code de l'action sociale et des familles, la commission dispose d'un pouvoir décisionnel dans les matières qui lui sont attribuées. Le conseil d'administration s'interdit à l'avenir d'intervenir dans les matières confiées à la commission permanente. Un état des lieux des aides distribuées fera l'objet d'une présentation à chaque conseil d'administration.

La présidence est assurée par la Vice-présidente.

L'article R.123-19 du code de l'action sociale et des familles impose de respecter le principe de parité entre membres nommés et membres élus.

Il est donc proposé que la commission se compose de 4 membres titulaires et 4 membres suppléants :

- ✓ Deux administrateur titulaires issus du Conseil Municipal et deux suppléants
- ✓ Deux administrateur titulaires nommés par le Maire et deux suppléants

Il est demandé un vote à main levée pour élire les membres de la commission permanente.

‡ Administrateurs issus du Conseil Municipal :

- Titulaire : Françoise PAYEN / Suppléante : Gaëlle KERLEAU
- Titulaire : Anaïs DURAND / Suppléante : Christelle MATHIEU-ODIAU

Pour : 12 Voix

Contre : 0 voix

Blanc : 0 voix

‡ Administrateurs nommés :

- Titulaire : Tania LE NOËLLEC / Suppléante : Gwladys FERRAN
- Titulaire : Nicolas PALLIER / Suppléant : Jean-Noël PINEAU

Pour : 12 Voix

Contre : 0 voix

Blanc : 0 voix

**Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, entendu son rapporteur en son exposé, et après en avoir délibéré, décide :**

- **De nommer** membres de la commission permanente :
  - Anne RAINGUÉ-GICQUEL, Vice-Présidente
  - Françoise PAYEN (titulaire) / Gaëlle KERLEAU (suppléante)
  - Anaïs DURAND (titulaire) / Christelle MATHIEU-ODIAU (suppléante)
  - Tania LE NOËLLEC (titulaire) / Gwladys FERRAN (suppléante)
  - Nicolas PALLIER (titulaire) / Jean-Noël PINEAU (suppléant)

Pour délibérer valablement, la commission devra comprendre au moins 2 de ses membres.

La commission permanente devra, à chaque séance du conseil, rendre compte des décisions prises dans les matières qui lui sont confiées.

Fait et délibéré à Saint-André-des-Eaux, le 6 février 2023

**Pour extrait conforme**

**Mathieu COËNT,**

**Président du CCAS**

Certifié EXÉCUTOIRE compte tenu de :

- La publication le : **- 9 FEV. 2023**
- La transmission en Sous-Préfecture le : **- 9 FEV. 2023**

Fait à Saint-André des Eaux, le :

La Direction Générale des Services, par délégation





République Française  
Centre Communal d'Action Sociale  
de Saint-André-des-Eaux  
Loire-Atlantique

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Date du Conseil d'Administration**

**06 février 2023**  
**Date de convocation**  
**30 janvier 2023**

**Nombre de Membres**

**En exercice : 13**  
**Présents : 10**  
**Votants : 12**

L'an deux mille vingt-trois, le six février, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en Salle des Mariages, sous la Présidence de Monsieur **Mathieu COËNT** – Président et après convocation régulièrement faite par mail.

**Présents** : Madame RAINGUÉ-GICQUEL Anne, Madame KERLEAU Gaëlle, Madame PAYEN Françoise, M. BLOCH Sébastien, Madame DURAND Anaïs, Madame MATHIEU-ODIAU Christelle, Madame LE NOËLLEC Tania, M. PALLIER Nicolas, M. PINEAU Jean-Noël

**Excusés** : Madame FERRAN Gwladys, M. LAMOTTE Henri, Madame PELÉ Pascale

Mme FERRAN Gwladys ayant donné pouvoir à Mme LE NOËLLEC Tania pour voter en son nom.  
Mme PELÉ Pascale ayant donné pouvoir à M. PALLIER Nicolas pour voter en son nom.

Formant la majorité des membres en exercice.

Madame Jessica TOUGERON, Responsable du CCAS, est désignée secrétaire de séance.

**2023-02-04**

**CRÉATION D'UNE COMMISSION TECHNIQUE**

Monsieur le Président, Mathieu COËNT expose :

Dans le but de pouvoir accélérer le traitement de certains dossiers et de maintenir la confidentialité des demandes d'aides et suite à la création de la commission permanente, il est proposé de créer également une commission technique d'attribution délivrant les demandes d'aides alimentaires d'urgence selon un barème défini dans le règlement des aides sociales facultatives de la commune de Saint-André-des-Eaux, qui se réunit une fois par semaine, quand il y a des dossiers à présenter.

La Commission Technique d'Attribution est composée de la Vice-Présidente du CCAS et de la Responsable du CCAS.

Il est demandé un vote à main levée pour la mise en place de la commission technique :

Pour : 11 Voix

Contre : 0 voix

Blanc : 0 voix

Abstention : 1 voix (Christelle MATHIEU-ODIAU)

**Le Conseil d'Administration, à la majorité, entendu son rapporteur en son exposé, et après en avoir délibéré, décide :**

- **D'autoriser** la mise en place d'une commission technique d'attribution pour le traitement des aides alimentaires d'urgence selon le barème défini dans le règlement des aides sociales facultatives de la commune de Saint-André-des-Eaux.

La commission technique devra, à chaque séance du conseil, rendre compte des décisions prises dans les matières qui lui sont confiées.

Fait et délibéré à Saint-André-des-Eaux, le 6 février 2023

**Pour extrait conforme**

**Mathieu COËNT,**

**Président du CCAS**

Certifié EXÉCUTOIRE compte tenu de :

- La publication le : **- 9 FEV. 2023**
- La transmission en Sous-Préfecture le : **- 9 FEV. 2023**

Fait à Saint-André des Eaux, le :

La Direction Générale des Services, par délégation





**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Date du Conseil d'Administration**

06 février 2023

**Date de convocation**

30 janvier 2023

**Nombre de Membres**

En exercice : 13

Présents : 10

Votants : 12

L'an deux mille vingt-trois, le six février, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en Salle des Mariages, sous la Présidence de Monsieur **Mathieu COËNT** – Président et après convocation régulièrement faite par mail.

**Présents** : Madame RAINGUÉ-GICQUEL Anne, Madame KERLEAU Gaëlle, Madame PAYEN Françoise, M. BLOCH Sébastien, Madame DURAND Anaïs, Madame MATHIEU-ODIAU Christelle, Madame LE NOËLLEC Tania, M. PALLIER Nicolas, M. PINEAU Jean-Noël

**Excusés** : Madame FERRAN Gwladys, M. LAMOTTE Henri, Madame PELÉ Pascale

Mme FERRAN Gwladys ayant donné pouvoir à Mme LE NOËLLEC Tania pour voter en son nom.

Mme PELÉ Pascale ayant donné pouvoir à M. PALLIER Nicolas pour voter en son nom.

Formant la majorité des membres en exercice.

Madame Jessica TOUGERON, Responsable du CCAS, est désignée secrétaire de séance.

**2023-02-05**

**REGLEMENT INTERIEUR**

Monsieur le Président, Mathieu COËNT expose :

Par le règlement intérieur, le conseil d'administration peut se donner des règles propres de fonctionnement interne, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Ce règlement ne porte que sur des mesures concernant le fonctionnement du conseil d'administration et a pour objet de préciser les modalités et les détails de ce fonctionnement.

Suites aux récentes élections municipales et au renouvellement des administrateurs du conseil d'administration du CCAS, Monsieur le Président propose d'adopter le règlement proposé en annexe.

**Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, entendu son rapporteur en son exposé, et après en avoir délibéré, décide :**

- **D'adopter** le règlement tel que joint en annexe.

Fait et délibéré à Saint-André-des-Eaux, le 6 février 2023

**Pour extrait conforme**

**Mathieu COËNT,**

**Président du CCAS**

Certifié EXÉCUTOIRE compte tenu de :

- La publication le : **- 9 FEV. 2023**
- La transmission en Sous-Préfecture le : **- 9 FEV. 2023**

Fait à Saint-André des Eaux, le :

La Direction Générale des Services, par délégation





**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Date du Conseil d'Administration

06 février 2023  
Date de convocation  
30 janvier 2023

Nombre de Membres

En exercice : 13  
Présents : 10  
Votants : 12

L'an deux mille vingt-trois, le six février, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en Salle des Mariages, sous la Présidence de Monsieur **Mathieu COËNT** – Président et après convocation régulièrement faite par mail.

**Présents** : Madame RAINGUÉ-GICQUEL Anne, Madame KERLEAU Gaëlle, Madame PAYEN Françoise, M. BLOCH Sébastien, Madame DURAND Anaïs, Madame MATHIEU-ODIAU Christelle, Madame LE NOËLLEC Tania, M. PALLIER Nicolas, M. PINEAU Jean-Noël

**Excusés** : Madame FERRAN Gwladys, M. LAMOTTE Henri, Madame PELÉ Pascale

Mme FERRAN Gwladys ayant donné pouvoir à Mme LE NOËLLEC Tania pour voter en son nom.  
Mme PELÉ Pascale ayant donné pouvoir à M. PALLIER Nicolas pour voter en son nom.

Formant la majorité des membres en exercice.

Madame Jessica TOUGERON, Responsable du CCAS, est désignée secrétaire de séance.

**2023-02-06**

**REGLEMENT DES AIDES SOCIALES FACULTATIVES**

Monsieur le Président, Mathieu COËNT expose :

En application du Code de la Famille et de l'Aide sociale et du décret N°95-562 du 6 mai 1995, le présent règlement sert de base juridique aux décisions individuelles qui seront prises en la matière. Il est l'expression de la politique sociale du Conseil d'Administration en faveur des personnes en difficultés. Il définit la nature, les conditions d'accès et les modalités d'attribution de ces aides facultatives, qui ne peuvent être que ponctuelles.

Suites aux récentes élections municipales et au renouvellement des administrateurs du conseil d'administration du CCAS, Monsieur le Président propose d'adopter le règlement proposé en annexe.

**Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, entendu son rapporteur en son exposé, et après en avoir délibéré, décide :**

- **D'adopter** le règlement tel que joint en annexe.

Fait et délibéré à Saint-André-des-Eaux, le 6 février 2023

Pour extrait conforme

**Mathieu COËNT,**

**Président du CCAS**

Certifié EXÉCUTOIRE compte tenu de :

- La publication le : **- 9 FEV. 2023**
- La transmission en Sous-Préfecture le : **- 9 FEV. 2023**

Fait à Saint-André des Eaux, le :

La Direction Générale des Services, par délégation







**République Française**  
**Centre Communal d'Action Sociale**  
**de Saint-André-des-Eaux**  
**Loire-Atlantique**

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Date du Conseil d'Administration**

**06 février 2023**  
**Date de convocation**  
**30 janvier 2023**

**Nombre de Membres**

**En exercice : 13**  
**Présents : 10**  
**Votants : 12**

L'an deux mille vingt-trois, le six février, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en Salle des Mariages, sous la Présidence de Monsieur **Mathieu COËNT** – Président et après convocation régulièrement faite par mail.

**Présents** : Madame RAINGUÉ-GICQUEL Anne, Madame KERLEAU Gaëlle, Madame PAYEN Françoise, M. BLOCH Sébastien, Madame DURAND Anaïs, Madame MATHIEU-ODIAU Christelle, Madame LE NOËLLEC Tania, M. PALLIER Nicolas, M. PINEAU Jean-Noël

**Excusés** : Madame FERRAN Gwladys, M. LAMOTTE Henri, Madame PELÉ Pascale

Mme FERRAN Gwladys ayant donné pouvoir à Mme LE NOËLLEC Tania pour voter en son nom.  
Mme PELÉ Pascale ayant donné pouvoir à M. PALLIER Nicolas pour voter en son nom.

Formant la majorité des membres en exercice.

Madame Jessica TOUGERON, Responsable du CCAS, est désignée secrétaire de séance.

**2023-02-07**

**ADHESION A L'UNION NATIONALE DES CENTRES COMMUNAUX D'ACTION SOCIALE (UNCCAS)**

Monsieur le Président, Mathieu COËNT expose :

L'UNCCAS est une association Loi 1901 qui représente les élus communaux et intercommunaux en charge des affaires sociales et leur CCAS. L'UNCCASS regroupe la quasi-totalité des villes de plus de 10 000 habitants mais également 80% des villes de 5 000 à 10 000 habitants.

Ses missions sont les suivantes :

- Représenter, défendre et structurer le réseau national des CCAS
- Accompagner les adhérents en leur apportant la formation, mais également l'aide technique et juridique nécessaires à leurs activités
- Développer l'échange d'expériences, la capitalisation de bonnes pratiques en matière d'action sociale
- Dialoguer avec les représentants de l'Etat, les parlementaires, les administrations, les partenaires pour adapter les dispositifs existants et alimenter le débat national en matière de politiques sociales.

L'adhésion représente pour Saint-André des eaux un coût de 234,37 € en 2023 (0,03435 € par habitant, basé sur le nombre d'habitant en fin 2021 : 6813).

**Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, entendu son rapporteur en son exposé, et après en avoir délibéré, décide :**

- **D'adhérer à l'UNCCAS.**

Fait et délibéré à Saint-André-des-Eaux, le 6 février 2023

**Pour extrait conforme**

**Mathieu COËNT,**

**Président du CCAS**

Certifié EXÉCUTOIRE compte tenu de :

- La publication le : **- 9 FEV. 2023**
- La transmission en Sous-Préfecture le : **- 9 FEV. 2023**

Fait à Saint-André des Eaux, le :

La Direction Générale des Services, par délégation

